

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Eco-quartier Hyacinthe Vincent - Desserte énergétique - Etude de faisabilité - Demande de subvention

Madame Hervieu, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a souhaité s'engager dans le projet environnemental de création de l'éco-quartier Hyacinthe Vincent.

Pour définir ce projet, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage va être confiée à un bureau d'étude spécialisé en vue d'établir la faisabilité technico-économique et juridique de la desserte énergétique de ce futur éco-quartier.

L'objectif principal est de définir en amont la solution la plus adaptée pour assurer le chauffage des bâtiments qui devront être construits selon des critères environnementaux très stricts (label BBC 2005 : "Bâtiments Basse Consommation"), dans le sens d'une limitation des consommations d'énergie primaire tous usages confondus à 50 kWh/m² pour le secteur résidentiel et d'un gain de performance énergétique de 50 % par rapport à la performance réglementaire pour les bâtiments tertiaires.

Différentes solutions de chauffage peuvent se présenter et seront étudiées dans le cadre de la future mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, du chauffage électrique direct dans les logements jusqu'à la construction d'une chaufferie centrale en passant par des chaufferies autonomes par bâtiment.

L'étude s'attachera, notamment, à prendre en considération les équipements existants voisins comme par exemple la chaufferie centrale du Centre Hospitalier Universitaire, qui pourrait éventuellement assurer le chauffage du futur éco-quartier.

Cette mission, qui comporterait une tranche ferme et une tranche conditionnelle, se déroulerait sur trois mois.

Son coût est estimé à 30 000 € TTC.

Pour son financement, il est proposé que la Ville sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et/ou de la Région Bourgogne au titre du Programme Régional Environnement, Maîtrise de l'Energie, Déchets (PREMED).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir solliciter, au taux maximum, la subvention susceptible d'être accordée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et/ou par la Région Bourgogne au titre du Programme Régional Environnement, Maîtrise de l'Energie, Déchets (PREMED) pour le financement de l'étude de faisabilité relative à la desserte énergétique de l'éco-quartier Hyacinthe Vincent.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/07/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 JUIL. 2008

